

Pension alimentaire pour le demandeur / requérant

Si vous avez utilisé d'autres Formules et d'autres Guides, vous savez déjà que les tribunaux doivent appliquer certaines règles pour déterminer si les parents d'un enfant sont légalement tenus de subvenir aux besoins de cet enfant, pour établir le montant des pensions alimentaires pour enfants, et même pour décider dans quels cas il y a lieu de faire exception à ces règles. Or ce sont des règles totalement différentes qui s'appliquent lorsque c'est pour vous-même que vous souhaitez obtenir une pension alimentaire.

Chaque province, territoire et autre État pratiquant la réciprocité applique ses propres règles, relativement aux pensions alimentaires demandées en faveur de toute personne autre qu'un enfant. Au Canada, les règles de droit applicables sont sensiblement les mêmes d'un endroit à l'autre. Elles prévoient les types de questions que le tribunal doit se poser avant de rendre son ordonnance. Voici un exemple:

Sylvie et Marc étaient mariés. Ils ont 2 enfants et ils se sont séparés il y a quelques mois. Marc a accepté de verser une pension alimentaire pour les enfants et il a dit qu'il « aiderait » Sylvie pendant qu'elle suivrait un cours dans l'espoir de décrocher un meilleur emploi. Le problème réside dans le fait que les enfants n'ont que 2 et 4 ans. En raison des frais de garde, le travail à temps partiel de Sylvie lui permettait à peine de boucler son budget. Or Marc a déménagé dans une autre province, et il n'envoie plus le plein montant de ses versements de pension alimentaire.

Sylvie présente une demande d'ordonnance alimentaire pour enfants. Dans la province où réside Marc, le tribunal appliquera les règles pertinentes -- les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants -- pour établir le montant de pension que Marc devra verser. Est-ce que Sylvie devrait présenter une demande de pension alimentaire pour elle-même? Le cas échéant, est-ce qu'elle l'obtiendra?

Facteurs pris en compte par le tribunal

En général, le tribunal se pose des questions semblables aux questions suivantes lorsqu'il doit déterminer s'il y a lieu d'ordonner à une personne de verser une pension alimentaire à son ex-conjoint :

- Que faisait chacune de ces personnes au sein de la famille – quels étaient leurs rôles respectifs?
- Avaient-ils convenu que l'une de ces personnes aiderait l'autre à subvenir à ses besoins?
- Quelles sont les modalités de garde des enfants?
- Ces personnes sont-elles toutes deux capables d'autonomie financière? Pourraient-elles le devenir?
- Quelles sont leurs situations financières?

Dans certains États pratiquant la réciprocité (là où réside l'intimé) la liste des questions est beaucoup plus longue, alors qu'elle l'est moins dans d'autres. Il n'existe donc pas de « liste maîtresse ». Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants régissent l'établissement et le montant des pensions alimentaires pour enfants, mais il n'existe pas de telles lignes directrices régissant les pensions alimentaires pour conjoint.

La Formule J vous permet de rassembler, à l'intention du tribunal, des renseignements sur vous-même et sur votre vie. Le tribunal sera peut-être ainsi en mesure de déterminer s'il y a lieu d'ordonner le versement d'une pension alimentaire en votre faveur et, le cas échéant, de quel montant et pendant combien de temps. Rappelez-vous que rien n'est garanti : le simple fait de demander une pension alimentaire ne signifie aucunement que vous aurez gain de cause ni que vous la recevrez effectivement.

Les règles de droit applicables aux pensions alimentaires pour conjoint sont complexes et varient d'une juridiction à l'autre. Vous devriez consulter un avocat spécialisé en droit de la famille si vous avez besoin de plus amples renseignements sur vos droits à cet égard, ou d'aide pour prendre une décision.

Si vous décidez de demander une pension alimentaire pour vous-même, vous devez remplir la Formule J. Si vous consultez un avocat concernant cette partie de votre demande, le fait de remplir d'avance la Formule J peut aider votre avocat à vous conseiller.

La Formule J est divisée en plusieurs sections. La plupart sont simples à remplir. Ayez en main deux exemplaires de la formule, dont un vous servira de brouillon, que vous retranscrirez ensuite au propre. Examinons maintenant les diverses sections de cette formule :

A. Votre demande

Cochez la case dans le coin supérieur gauche si vous demandez une pension alimentaire pour vous-même. Pour l'instant, laissez en blanc l'espace réservé au montant : vous pourrez l'inscrire après avoir rempli la Formule K (*Déclaration financière*). Inscrivez « Formule K » et « montant de pension demandé » dans votre liste de choses à faire, à la fin du présent Guide.

B. Faits relatifs à ma demande

Dans les six premières lignes de la Formule J, vous fournissez au tribunal certains renseignements sur l'histoire de votre couple. Inscrivez vos réponses dans les cases à droite.

Veillez prendre note qu'on vous demande, à la ligne 3, de décrire la relation qui existait entre vous et l'intimé. Il existe, outre le mariage, une vaste gamme de types de relation. Il est important d'indiquer le dernier endroit où vous avez vécu en couple avant votre séparation; si c'était ailleurs qu'au Canada, vous devriez consulter un avocat.

C. Mes études

Les énoncés de cette section informent le tribunal de la nature des études que vous avez suivies et à quel moment. Elle est divisée en trois : études primaires et secondaires, études postsecondaires, et autres types de formation. Inscrivez les renseignements relatifs à vos études dans les cases à droite.

D. Mon expérience de travail

Dans cette section, vous devez choisir parmi un grand nombre d'énoncés numérotés consécutivement. Lisez-les tous attentivement. Aux lignes 21 et 22, vous remarquerez que plusieurs des énoncés peuvent s'appliquer à vous, et que vous pouvez même en ajouter d'autres et fournir des précisions. Si les lignes 23 et 24 s'appliquent à votre situation, inscrivez-y les renseignements demandés, en écrivant lisiblement en lettres moulées.

Si vous devez remplir la ligne 16, voici une petite grille de calcul qui vous sera utile, suivie d'un exemple d'application qui correspond à l'exemple apparaissant à la ligne 16.

Grille de calcul pour la ligne 16

Inscrivez ici le total qui figure à la ligne 5	
Équivalent en mois (années x 12, + mois)	a.
Inscrivez ici le total qui figure à la ligne 15	
Équivalent en mois (années x 12, + mois)	b.
Divisez la case b. par la case a. = Ligne 16	

Exemple d'application

Inscrivez ici le total qui figure à la ligne 5	7 ans et 2 mois
Équivalent en mois (années x 12, + mois)	a. 86
Inscrivez ici le total qui figure à la ligne 15	3 ans et 6 mois
Équivalent en mois (années x 12, + mois)	b. 42
Divisez la case b. par la case a. = Ligne 16	48,8 %

E. Empêchements d'ordre médical

Si vous ne pouvez pas être totalement autonome financièrement en raison de problèmes de santé (les vôtres ou ceux d'une autre personne), lisez bien les énoncés des lignes 25 et 26. Si vous cochez l'un ou l'autre de ces énoncés, vous devez annexer des documents justificatifs contenant les éléments de preuve dont le tribunal aura besoin.

témoignage sous serment car vous jurez qu'ils sont véridiques. Le tribunal les prendra donc très au sérieux. Les énoncés de cette section ne s'appliquent pas tous à vous. Lisez chacun d'eux très attentivement. Lorsqu'un énoncé ne s'applique pas à vous, n'inscrivez rien dans la case correspondante à droite.

Vous devez remplir les lignes 31, 32 et 33. N'oubliez pas que **vous** vous adressez ici au tribunal. Soyez clair, précis et réaliste. Utilisez votre brouillon pour préparer vos réponses et évitez les digressions.

F. Le présent et l'avenir

Les renseignements que vous inscrivez dans cette formule constituent en quelque sorte votre

Après avoir rempli votre brouillon, relisez la formule pour déterminer quels documents doivent y être annexés. Le premier de ceux-ci est la Formule K, votre déclaration financière. Après avoir rempli la Formule K et avoir obtenu tout autre document nécessaire, revenez au début de la Formule J et inscrivez-y le montant de pension que vous demandez. Inscrivez ensuite le même montant sur la première page de la Formule A.

Feuille de travail

Notez ci-dessous les documents que vous devez obtenir aux fins de votre demande. Cochez chacune des cases de la colonne « Complété » dès que vous aurez obtenu le document recherché. Conservez ces documents avec l'exemplaire de la Formule J que vous aurez retranscrit au propre.

Documents à obtenir / Choses à faire	Complété
Formule K	
Inscrire le montant de pension demandé en haut de la Formule J	
Inscrire le montant de pension demandé sur la première page de la Formule A	

RAPPEL

N'oubliez pas de signer dans l'espace prévu à cette fin au bas de la Formule J, et d'annexer tout document susceptible d'inciter le tribunal à décider en votre faveur.